

ASSOCIATION ASSIA RESEAU UNA

-

11 AVENUE DE BROCELIANDE
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

-



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

ASSIA RESEAU UNA

Association loi 1901
11 avenue de Brocéliande
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASSIA Réseau UNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ASSIA RÉSEAU UNA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'activation des biens immobiliers en cours d'exercice a fait l'objet de contrôles et de vérifications portant notamment sur les dates d'activation, les modalités de décomposition, ainsi que le traitement comptable des amortissements.

La cession d'un bien immobilier au cours de l'exercice 2023 induit un résultat exceptionnel, ainsi que des traitements comptables spécifiques. Nous nous sommes assurés de leur correct traitement en comptabilité, ainsi que de la sincère présentation de l'information dans les états financiers.

Nous avons contrôlé le respect des principes inhérents à la séparation des exercices, à la fois sur les ressources et également sur les charges de l'association. Les postes de fonds dédiés sont ainsi correctement justifiés et renvoient à des ressources non consommées au 31 décembre 2023.

Nous nous sommes assurés du maintien des méthodologies de calcul et d'appréhension des provisions pour risques et charges qui ont fait l'objet de travaux portant sur leur mesure et leur réalité. Les appréciations comptables retenues concordent avec les doctrines comptables en vigueur.

Les évolutions jurisprudentielles, portant notamment sur les droits acquis par le personnel, ont donné lieu à la constatation de provisions dont les calculs sont basés sur l'état des connaissances juridiques disponibles au moment de l'arrêté des comptes annuels.

Les comptes annuels des établissements sont élaborés individuellement. Les opérations de combinaison des comptes destinés à produire les états financiers présentés en assemblée n'appellent pas de remarques.

Le traitement des opérations exceptionnelles sur l'exercice 2023, notamment les financements complémentaires perçus au titre de 2022 n'appellent pas de remarques et font l'objet d'informations en annexe des comptes annuels.

Nous avons également procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux l'Assemblée Générale

Responsabilités de la direction et des administrateurs relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ASSIA Réseau UNA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,

Le Commissaire aux comptes
SAS CAFEX, représentée par

Julien BASLÉ

Signé électroniquement le 17/06/2024 par
Julien Basle

Julien BASLÉ – Cabinet CAFEX
Expert-Comptable
Commissaire-aux-comptes





BILAN ACTIF

ASSIA RESAU UNA - CONSOLIDE SYNTHETIQUE

Période du 01/01/2023
 Au 31/12/2023
 Date de tirage : 04/04/2024

Détail des postes	Valeurs Brutes	Amortissemnts et Provisions	Valeur Nettes	2022
Immobilisation Incorporelles	119 696,12	102 401,85	17 294,27	13 904,76
<i>Frais d'établissement</i>	<i>3 900,00</i>	<i>3 204,50</i>	<i>695,50</i>	<i>1 475,50</i>
<i>Concessions, brevets, licences</i>	<i>111 222,50</i>	<i>99 197,35</i>	<i>12 025,15</i>	<i>7 855,64</i>
<i>Fonds commercial</i>	<i>4 573,62</i>	<i>0,00</i>	<i>4 573,62</i>	<i>4 573,62</i>
Immobilisation corporelles	4 987 425,38	1 632 958,23	3 354 467,15	2 959 468,07
<i>Terrains</i>	<i>19 684,00</i>	<i>0,00</i>	<i>19 684,00</i>	<i>19 684,00</i>
<i>Constructions</i>	<i>2 888 105,34</i>	<i>117 056,29</i>	<i>2 771 049,05</i>	<i>122 777,32</i>
<i>Instal. tech. mat. & out. Indust.</i>	<i>642 453,66</i>	<i>503 809,85</i>	<i>138 643,81</i>	<i>57 972,53</i>
<i>Autres immo. Corporelles</i>	<i>1 437 182,38</i>	<i>1 012 092,09</i>	<i>425 090,29</i>	<i>2 759 034,22</i>
Immobilisation Financières	539 277,29	0,00	539 277,29	499 434,21
<i>Autres titres immobiisés</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Prêts</i>	<i>531 675,92</i>	<i>0,00</i>	<i>531 675,92</i>	<i>486 534,84</i>
<i>Aut.immo. financières</i>	<i>7 601,37</i>	<i>0,00</i>	<i>7 601,37</i>	<i>12 899,37</i>
ACTIF IMMOBILISE	5 646 398,79	1 735 360,08	3 911 038,71	3 472 807,04
Créances d'exploitation	1 425 151,96	0,00	1 425 151,96	1 477 922,51
<i>Clients, usagers et comptes rattachés</i>	<i>1 179 743,16</i>	<i>0,00</i>	<i>1 179 743,16</i>	<i>1 161 129,06</i>
<i>Autres créances</i>	<i>245 408,80</i>	<i>0,00</i>	<i>245 408,80</i>	<i>316 793,45</i>
Disponibilités	8 687 362,98	0,00	8 687 362,98	8 141 750,94
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	<i>911 684,17</i>	<i>0,00</i>	<i>911 684,17</i>	<i>970 173,74</i>
<i>Disponibilités</i>	<i>7 775 678,81</i>	<i>0,00</i>	<i>7 775 678,81</i>	<i>7 171 577,20</i>
ACTIF CIRCULANT	10 112 514,94	0,00	10 112 514,94	9 619 673,45
Comptes de régularisation	170 716,61	0,00	170 716,61	123 295,64
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>170 716,61</i>	<i>0,00</i>	<i>170 716,61</i>	<i>123 295,64</i>
<i>Charges à répartir/plus.exercices</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Primes de rembour. D'obligations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DU BILAN ACTIF	15 929 630,34	1 735 360,08	14 194 270,26	13 215 776,13

CAFEX
 Commissaire aux Comptes



BILAN PASSIF

ASSIA RESAU UNA - CONSOLIDE SYNTHETIQUE

Période du 01/01/2023
Au 31/12/2023

Date de tirage : 04/04/2024

Détail des postes			Valeur Nettes	2022
Fonds propres ss droit de reprise			486 092,04	486 092,04
Réserves			3 565 175,14	3 325 470,12
<i>Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			2 156 705,83	1 833 588,81
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>			1 408 469,31	1 491 881,31
<i>Autres réserves</i>			0,00	0,00
Report à nouveau			146 132,29	-123 172,72
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			-396 383,47	-665 688,48
Résultat de l'exercice			543 856,69	509 009,66
<i>Résultat de l'exercice</i>			543 856,69	509 009,66
<i>Dont Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			347 985,58	602 737,85
Subventions d'investissement			25 756,49	31 515,49
Provisions réglementées			0,00	0,00
FONDS ASSOCIATIFS			4 767 012,65	4 228 914,59
<i>Fonds dédiés sur sub. d'exploitation</i>			52 477,61	147 134,54
FONDS DEDIES			52 477,61	147 134,54
Provisions pour risques			325 970,12	126 287,82
<i>Provisions pour risques</i>			325 970,12	126 287,82
Provisions pour charges			570 915,40	554 947,34
<i>Provisions pour charges</i>			570 915,40	554 947,34
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			896 885,52	681 235,16
Emprunts et dettes assimilées			5 444 846,08	5 072 353,17
<i>Emprunts & dettes aup. Établ. fin</i>			5 341 065,95	4 982 521,17
<i>Emprunt et dettes financ. divers</i>			103 780,13	89 832,00
Dettes fourniss. & cptes rattachés			671 456,47	699 034,97
Dettes fiscales et sociales			2 336 550,98	2 382 967,45
Autres dettes			25 040,95	4 136,25
<i>Autres dettes</i>			25 040,95	4 136,25
<i>Avances/subv.caisse Pivot</i>				
DETTES			8 477 894,48	8 158 491,84
Comptes de régularisation			0,00	0,00
<i>Produits constatés d'avance</i>			0,00	0,00
TOTAL DU BILAN PASSIF			14 194 270,26	13 215 776,13

CAFEX
Commissaire aux Comptes



Compte de résultat ASSIA RESEAU UNA - CONSOLIDE

Période du 01/01/2023
Au 31/12/2023
Date de tirage : 04/04/2024

Détail des postes	Valeur Nettes	2022
PRODUIT D'EXPLOITATION		
Cotisations	9 722	11 718
Ventes de biens et services	446 652	410 152
Produits des tiers financeurs	18 424 737	17 552 229
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	235 568	451 267
Utilisations des fonds dédiés	115 517	83 287
Autres produits	4 983	73 979
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	19 237 179	18 582 633
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cons.de l'exercice en prov.tiers	- 3 687 644	- 3 482 709
Achats autres approvis	-	-
Autres achats & charges externes	- 3 687 644	- 3 482 709
Impôts, taxes & vers.assimilés	- 1 108 992	- 1 087 660
Impôts, taxes & vers. Assimilés	- 1 108 992	- 1 087 660
Charges de personnel	- 13 685 859	- 13 150 693
Salaires et traitements	- 10 169 594	- 9 851 887
Charges sociales	- 3 516 266	- 3 298 805
Dotations aux amortis. & provisions	- 385 797	- 155 461
Provision sur actif circulant	- 385 797	- 155 461
Report en fonds dédiés	- 20 860	- 67 877
Autres charges	- 5 416	- 23 673
Autres charges	- 5 416	- 23 673
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	- 18 894 568	- 17 968 072
RESULTAT D'EXPLOITATION	342 611	614 561
QUOTE-PART DE RESULTAT	-	-
Quotes-parts de résultats sur opéra.	-	-
PRODUITS FINANCIERS	29 583	7 951
D'autres valeurs mobil.& créances	-	-
Autres intérêts et produits assim.	29 583	7 951
Reprise/provis. & transf. Charges	-	-
Différ. Positives de change	-	-
CHARGES FINANCIERES	- 19 465	- 14 457
Dot. Aux amort.& aux provisions	-	-
Interets et charges assimilées	- 19 465	- 14 457
Differences négatives de change	-	-
Charges nettes/cess. Mob. De plac.	-	-
Prod. Nets/cess. Val. Mobil.plac.	-	-
RESULTAT FINANCIER	10 118	6 506

CAFEX
Commissaire aux Comptes



Compte de résultat
ASSIA RESEAU UNA - CONSOLIDE

Période du 01/01/2023
Au 31/12/2023
Date de tirage : 04/04/2024

Détail des postes	Valeur Nettes	2022
RESULTAT COURANT	352 729	608 055
PRODUIT EXCEPTIONNELS	342 343	278 495
<i>Sur opérations de gestion</i>	212 684	50 660
<i>Sur opér. de capital, cess. Actifs</i>	123 900	221 566
<i>Reprises/prov. & transf. de charges</i>	5 759	6 269
<i>Autres opér. De capital</i>	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 150 351	- 377 377
<i>Sur opérations de gestion</i>	600	1 684
<i>Sur opération en capital</i>	-	- 316 110
<i>Dotation aux amort. & provis,</i>	- 150 951	- 62 951
RESULTAT EXEPTIONNEL	191 992	- 98 883
IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 864	- 162
<i>Impots sur les dividendes</i>	- 864	- 162
EXEDENT OU DEFICIT	543 857	509 010

CAFEX
Commissaire aux Comptes

Présentation des comptes de l'exercice 2023**SOMMAIRE****PRESENTATION**

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
 - 1-1- OBJET SOCIAL DE L'ENTITE
 - 1-2- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
 - 2-1- DEROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES
 - 2-2- APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX
3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT
 - 3.1- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE – VALEURS BRUTES
 - 3.2- ETAT DES AMORTISSEMENTS
 - 3.3- DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS
 - 3.4- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
 - 3.5- ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR
 - 3.6- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
 - 3.7- ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
 - 3.8- ETAT DES CHARGES A PAYER
 - 3.9- ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
 - 3.10- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
 - 3.11- FONDS DEDIES
 - 3.12- PROVISIONS POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE
 - 3.13- DOTATIONS D'ACTIVITE
 - 3.14- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
 - 3.15- TRANSFERTS DE CHARGES
 - 3.16- FONDS PROPRES
 - 3.17- HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 - 3.18- CONVENTIONS REGLEMENTEES
 - 3.19- EFFECTIFS
 - 3.20- ENGAGEMENTS HORS BILAN
 - 3.21- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRESENTATION

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (art. 9, al. 1 du Code de Commerce).

Ce bilan présente un total de 14 194 270.26€. Le compte de résultat dégage à la date de clôture de l'exercice un excédent de 543 856.69€ :

Résultat comptable du SAAD	597 945
Résultat comptable du SSIAD	453 563
Résultat comptable du CSI	71 434
Résultat comptable de l' EHPAD	- 659 392
Résultat comptable du Foyer de Vie	- 46 492
Résultat comptable de l' Autonomie Prévention	11 597
Résultat comptable de l' Association	109 664
Résultat comptable du Village d'ASSIA	5 536
	543 857

L'exercice clos a eu une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 avril 2024.

1.1 OBJET SOCIAL DE L'ENTITE

L'association ASSIA, adhérent du réseau UNA, est née d'une volonté de solidarité au service de l'homme et en particulier des personnes fragilisées par l'âge, le handicap, la maladie, un accident de la vie ou des difficultés familiales ou sociales (les « Personnes fragilisées »). Elle vise à permettre à toutes ces personnes de vivre une vie la plus sereine et en meilleure santé possible, quels que soient leur degré d'autonomie, leur domicile et leur situation socio-économique.

Au fil de son histoire, ASSIA a développé une véritable offre de services, structurée autour de 3 pôles d'activité : domicile, établissements, autonomie-prévention. Ceci permet à l'association d'accompagner les personnes tout au long de leur parcours résidentiel en fonction de leurs besoins. Elle s'inscrit dans une démarche d'innovation afin de tenir compte voire d'anticiper les évolutions sociétales et du secteur médico-social. Elle porte ainsi régulièrement des projets comme Le Village d'Assia qui a ouvert en décembre 2023.

1.2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'Association a connu les faits caractéristiques suivants au cours de l'année :

1/ Fin des travaux d'extension et de réhabilitation des locaux du siège à Chartres de Bretagne, en avril 2023, avec le démarrage des amortissements.

2/ Pérennisation de l'équipe Neurdom par l'ARS, en septembre 2023

3/ Ouverture du Village d'Assia en décembre 2023

4/ Une sous activité sur les activités SAD APA et SAD soins, liée principalement à un manque de personnel, qui entraîne des excédents comptables dans le cadre des dotations globales.

5/ Une explosion des coûts de l'énergie, notamment du gaz, qui a fortement impacté les résultats des établissements.

6/ Le versement d'un nouveau financement appelé « dotation complémentaire » sur le SAD APA et PCH : 213 872 €

7/ Des financements perçus en 2023 qui ne concernent pas l'exploitation 2023

- Des financements concernant l'exercice 2022 :
 - o 50 847 € de la CPAM pour le CSI
 - o 66 429 € du Conseil départemental pour SAD aide, EHPAD et FV dans le cadre des régularisations 2022 de la hausse de la valeur du point (avenant 52)
- Des financements exceptionnels :
 - o 100 000 € du Conseil départemental pour l'EHPAD
 - o 112 684 € du Conseil départemental pour le SAD PCH, afin de compenser les déficits passés
 - o 117 650 € liée à la vente des locaux Moravie de Rennes

Evènements post clôtures :

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

(C. com., art. 9, al. 6)

Hormis le traitement des indemnités de fin de carrière présentes à l'actif et au passif au travers d'outils financiers de placements dédiés, aucune dérogation aux prescriptions comptables ne justifiait d'être utilisée et n'a donc été faite.

2.2 APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

221- Cadre légal et réglementaire

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général

222 - Enregistrement des opérations de l'exercice

Les opérations de l'Association ont été enregistrées selon le critère des créances acquises et des dettes contractées au cours de l'exercice et non selon le système des dépenses réglées et des recettes encaissées. Cette procédure d'enregistrement comptable en créances et dettes permet de mieux appréhender les flux économiques et l'activité réelle de l'Association.

223 - Conventions comptables générales

Elles ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence comptable d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES

	<i>Début exercice</i>	<i>Augmentation exercice ASSIA</i>	<i>Diminution exercice ASSIA</i>	<i>Fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	107 600	12 096	-	119 696
Immobilisations corporelles	2 064 886	3 065 344	142 804	4 987 425
Immobilisations en cours	2 350 811	603 399	2 954 210	-
Immobilisations financières	499 434	91 182	51 339	539 277
Total général	5 022 731	3 772 020	3 148 353	5 646 399

⇒ Les immobilisations sont comptabilisées au coût réel d'acquisition. En ce qui concerne les immobilisations financières, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est constatée.

3.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

	<i>Début exercice</i>	<i>Dotations exercice ASSIA</i>	<i>Sorties exercice ASSIA</i>	<i>Fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	93 695	8 706	-	102 402
Immobilisations corporelles	1 456 229	255 926	79 196	1 632 958
Total général	1 549 924	264 632	79 196	1 735 360

3.3 DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation :

- Construction 1 à 30 ans
- Matériel 3 à 10 ans
- Agencements 8 à 30 ans
- Matériel de bureau et mobilier 3 à 10 ans
- Siège social - extension 3 à 60 ans
- Logiciel 1 à 5 ans
- Matériel de cuisine 3 à 12 ans
- Matériel de blanchisserie 5 à 12 ans
- Matériel d'hébergement 3 à 10 ans
- Matériel de soins 3 à 10 ans
- Matériel de transport 3 à 10 ans

3.4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Actif circulant	<i>Montant brut</i>	<i>Dont à un an au plus</i>	<i>Dont à plus d'un an</i>
Créances Clients	1 179 743	1 179 743	
Autres créances	245 409	245 409	
Charges constatées d'avance	170 717	170 717	
Total général	1 595 869	1 595 869	-

3.5 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

SUBVENTIONS	113 822
UNIFORMATION	71 488
CONTRÔLE URSSAF	34 117
IJ CPAM / AGRR	12 099
SINISTRE	6 301
AUTRES	5 811
Total	243 637

3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

- Montant au 31 décembre 2023 911 684 €

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût historique, une dépréciation est constatée.

3.7 ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Contrat de maintenance	30 495
Assurance	104 416
Abonnement	10 928
Cotisations	19 935
Autres	4 944
Total	170 717

3.8 ETAT DES CHARGES A PAYER

- Factures non parvenues 234 898€
 - Provisions : Congés payés et autres 1 368 816€

3.9 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	1 871 843	78 580	318 244.99	1 475 018
Autres dettes financières	103 780	103 780		
Découverts bancaires	3 469 223	3 469 223		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	671 456	671 456		
Dettes fiscales et sociales	2 336 551	2 336 551		
Autres dettes	25 041	25 041		
Produits constatés d'avance		-		
Total général	8 477 894	6 684 631	318 245	1 475 018

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles se décomposent ainsi :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provision IFC (1)	554 947	18 688	2 720	570 915
Provision (2)	126 288	253 376	53 694	325 970
Total général	681 235	272 064	56 414	896 885

(1) Provision IFC : détail en 3.13

(2) La dotation de l'exercice comprend

- Une dotation de 150 900 € pour couvrir le risque congés payés comptabilisée dans les charges exceptionnelles
- Une dotation de 102 476 € pour couvrir des litiges prudhommaux comptabilisée dans les charges d'exploitation

La reprise de l'exercice de 53 694 € comptabilisée dans les produits d'exploitation fait suite à l'extinction d'un risque de reversement PCH.

3.11 FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Dont remboursements	Montant global		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	147 135	20 860		115 517		52 478	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public(1)							
TOTAL	147 135	20 860	-	115 517	-	52 478	-

3.12 PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Le calcul a été effectué pour l'ensemble des salariés en fonction des données suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Mode de départ : volontaire
- Evolution annuelle des salaires : 1.50% constant
- Taux d'actualisation net : 3.17%
- Taux de rotation aide à domicile (turn over) : faible
- Charges sociales patronales cadre : 62%
- Charges sociales patronales non cadre : 45%

Au 31/12/2023, l'engagement total qui s'établit à 570 915 € fait l'objet d'une provision pour risques et charges et la valeur du fonds externalisé auprès de AG2R-La Mondiale est inscrite à l'actif au niveau des valeurs mobilières de placement pour un montant de 295 438 €.

3.13 DOTATIONS D'ACTIVITE

	2019	2020	2021	2022	2023
Service de soins infirmiers à domicile	3 842 450	4 127 187	3 902 584	4 360 862	4 574 449
Service famille	988 981	947 475	1 062 796	1 232 825	1 245 249
EHPAD* Forfait Soins	1 270 896	1 553 534	1 683 932	1 951 997	1 904 632
EHPAD* APA	444 593	519 661	450 395	533 323	515 090
Total général	6 546 920	7 147 858	7 099 707	8 079 007	8 239 420

(*) Résidence de la Budorais et SHT la Plumelière

3.14 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023
Participations des communes	15 604	16 678	20 057	17 564
Centre de santé infirmier - CPAM	107 559	89 586	136 903	115 898
CD35 - Accueil de jour	115 922	117 162	64 500	65 470
AVP La Source	37 000	33 117	36 000	42 264
AVP Maison de Brault			24 000	24 000
AVP Village ASSIA				4 250
Conf. des financeurs - Ateliers	65 000		11 500	11 500
Conf. des financeurs - EMASAD	40 000	39 843	40 000	40 000
CAF SAAD Famille			53 774	91 221
Autres subventions			11 500	5 000
Total général	381 085	296 386	398 234	417 167

Concernant la présentation au niveau du compte de résultat, les produits d'exploitation comptabilisés en compte « 73- Dotations et produits de tarification » et « 74- Subventions d'exploitation » sont présentés dans la rubrique « produits des tiers financeurs » tant pour 2023 que pour 2022, conformément aux préconisations réglementaires comptables.

3.15 TRANSFERTS DE CHARGES

Formation	125 097
Grappe numerique	4 980
Refacturation SAMARA	19 329
Sinistre - Groupama	21 237
Autres	8 511
Total	179 154

3.16 FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	486 092				486 092
Fonds propres avec droits de reprises	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	3 525 470	239 705			3 565 175
Report à nouveau	- 123 173	269 305			146 132
Excédent ou déficit de l'exercice	509 010	- 509 010	543 857		543 857
Situation nette	4 197 399	0	543 857	-	4 741 256
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	31 515			5 759	25 756
Provisions réglementées	-				-
TOTAL	4 228 914	0	543 857	5 759	4 767 013

3.17 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 26 400€.

3.18 CONVENTIONS REGLEMENTEES

a) Rémunération du président

La rémunération brute 2023 du Président est de 12 489€.

b) Rémunération cadre dirigeant
(Article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006)

La rémunération brute 2023 des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association est de 227 968€.

c) Frais de déplacements du président

Les frais de déplacements 2023 du président sont de 3 472€.

3.19 EFFECTIFS

(Salariés inscrits à l'effectif au 31/12, quelle que soit la nature du contrat)

	2021	2022	2023
Cadres	17	17	19
Agents de maîtrise et employés	454	410	426
Total salariés inscrits au 31/12	471	427	445
ETP au 31/12	408.65	373.59	382.98

3.20 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Caution apportée par la Commune de Chartres de Bretagne

935 409 €

3.21 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contribution en nature du temps de bénévolat des administrateurs et autres intervenants non rémunérés :

BUREAU (4h/réunion)	CA (3h/réunion)	Commissions + Divers réunions (2h/réunion)	TOTAL HEURES non rétribuées	Montant estimé en € du temps de bénévolat non rétribué
180	81	4	265	4152

Les contributions en nature sont non significatives et elles n'ont par conséquent pas été comptabilisées.